

**COMMUNE DE SAINTE MARIE DE CUINES**

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Marie-de-Cuines se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel de la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARD.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe GIRARD.

Nombre de Conseillers en exercice : **15**

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux 9 :**

BELHADDAD Abdelhamid, BORDON Gérard, BOZON-VIAILLE Françoise, CORONEL Célia, DA SILVA Emmanuel, GIRARD Philippe, LAPERROUSE Madeleine, SCHEIDER Laëtitia, SORNET Émilie.

**Étaient absents 6 :** DELEGLISE Christian, GROS Bernard, LEMAITRE Christophe, MARTIN-COCHER Olivier, MORVAN Yves, ROSTAING Laurence

**Avaient donné procuration 5 :**

DELEGLISE Christian à DA SILVA Emmanuel  
GROS Bernard à BORDON Gérard  
LEMAITRE Christophe à GIRARD Philippe  
MORVAN Yves à CORONEL Célia  
ROSTAING Laurence à SCHNEIDER Laëtitia

**Secrétaire de séance :** BOZON-VIAILLE Françoise

**ORDRE DU JOUR :**

**I. DELIBERATION CONCERNANT L'AFFECTION DU RESULTAT COMMUNE 2024**

Le résultat de fonctionnement est excédentaire et s'élève à **337 062,23 €**, à reporter en recettes d'investissement 2025.

Le résultat d'investissement est déficitaire et s'élève à **145 979,71 €**. Le déficit à reporter s'élève à **213 089,71 €** en dépenses d'investissement 2025 (145 979,71 + 67 110 de déficit antérieur).

**VOTE pour affecter le résultat de fonctionnement au budget 2025, section Investissement : 14 POUR**

**II. DELIBERATION CONCERNANT L'AFFECTION DU RESULTAT EAU ET ASSAINISSEMENT 2024**

Le résultat de fonctionnement est déficitaire et s'élève à **5 047,88 €**, à reporter en dépenses de fonctionnement 2025.

Le résultat d'investissement est excédentaire et s'élève à **71 482,71 €**. L'excédent à reporter s'élève à **13 710,08 €** en recettes d'investissement (71 482,71 – 57 772,63 de déficit antérieur).

**VOTE pour affecter le résultat de fonctionnement au budget 2025, section Fonctionnement : 14 POUR**

### **III. VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL COMMUNE 2025**

#### **Section de fonctionnement : les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant de 1 526 869 €**

##### A. Pour les dépenses :

- Chapitre 011 : charges à caractère général : **590 260 €**. Il s'agit des postes Eau et assainissement, Energie-Electricité 31 000 €, Combustibles 60 000 € et fournitures diverses pour un total de **148 900 €**, des Contrats de services 44 700€, Locations mobilières 63 000 €, des dépenses d'Entretien du patrimoine communal 37 500 €, Voirie, Bois et Forêt... pour un total de **292 600 €**, des Services extérieurs dont les Frais de nettoyage des locaux 33 000 €, les Frais de transport scolaire 30 000 €, ... pour un total de **130 760 €**. Les Impôts et Taxes s'élèvent à **18 000 €**.
- Chapitre 012 : Les Dépenses du Personnel et Charges de cotisations sociales pour un total de **387 250,50 €**. Il est à noter une augmentation de 22 878 € par rapport au réalisé 2024 :
  - + 8 000 € pour 3 emplois dans la restauration scolaire prévus de septembre à décembre 2025 mais finalement reportés en 2026
  - + 4 800 € augmentation de 3 points de la cotisation employeur CRNACL (caisse de retraite des agents qui passe de 31,65% à 34,65%)
  - + 3 500 € en prévision de l'augmentation du point d'indice, des changements d'échelon et de grades
  - + 3 000 € augmentation des autres charges notamment de la cotisation de l'assurance du personnel (6,25 % à 6,81%) et de la cotisation maladie qui passe de 8,88 à 9,88%.
  - + 3 500 € augmentation diverses (heures supplémentaires, paniers repas ATSEM etc.)

Concernant la restauration scolaire, le Centre socioculturel DECLICC prend actuellement à sa charge la gestion (inscriptions, commandes des repas, facturations) et le service avec l'encadrement. A partir de janvier 2026 DECLICC ne gèrera plus la restauration scolaire. La 4C et les communes sont en discussion pour savoir comment répartir cette nouvelle charge sur les collectivités.

- Chapitre 65 : Les Charges de Gestion courante s'élèvent à **169 619 €** dont les Indemnités de fonction d'élus 41 000 €, le Service Incendie 25 600 €, la Subvention au budget de

l'eau 75 000 € en prévision des travaux chemin des Perrelles et du Lavoir, la subvention au fonctionnement du CCAS 6 000 €, et autres subventions 10 500 €.

- Chapitre 66 : les Charges Financières, intérêts des emprunts, s'élèvent à **61 382 €** dont 21 798,21 € d'intérêt pour la salle polyvalente.
- Chapitre 014 : Le prélèvement relatif au Fonds de péréquation des recettes Intercommunales et Communales est estimé à **54 000 €** et le prélèvement à la Contribution de redressement des finances publiques à **9 692 €**.
- Chapitre 023 : Le Virement à la section Investissement, excédent de Fonctionnement prévu en 2025 s'élève à **248 725,17 €**.
- Chapitre 042 : L'opération de dotations aux amortissements s'élève à **4840,33€**

Les dépenses réelles s'élèvent à **1 273 303,50 €**.

B. Pour les recettes :

- Chapitre 70 : Les Produits des Services et du Patrimoine s'élèvent à **74 612 €** dont 56 192 € pour les coupes de bois.
- Chapitre 73 : Les Impôts et Taxes s'élèvent à **1 015 738,33 €** dont 225 500 € pour les taxes foncières et d'habitation, 576 366 € pour l'attribution de compensation, 90 000 € de TCCFE (dont 60 000 € de reliquat 2024).
- Chapitre 74 : Les dotations s'élèvent à **161 986 €** dont 31 952 € de solidarité rurale, 23 700 € de FCTVA, 84 773 € de compensation au titre de l'exonération des taxes d'habitation.
- Chapitre 75 : Les Produits de gestion courante s'élèvent à **264 300 €** dont les revenus des immeubles 232 000 €, les refacturations de chauffage des locations et le revenu du photovoltaïque de l'école 31 000 €.

**Section d'investissement : les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant de 3 488 548,56 €**

A. Pour les dépenses :

Report du déficit d'investissement fin 2024 : **213 089,71 €**.

Les gros travaux sont :

- La rénovation de la salle polyvalente : Frais d'étude 155 100 €  
Travaux **2 618 400 €**
- La route de Champfleury : Frais d'étude 1 800 €  
Travaux voirie **64 000 €**

- Chemin des Perrelles : Frais d'étude 5 000 €  
Travaux réseaux secs **55 850 €** (réseaux humides au budget de l'eau)
- Chemin du Lavoir : Frais d'étude 4 000 €  
Travaux réseaux secs **37 600 €** (réseaux humides au budget de l'eau)

Autres dépenses :

- Rénovation de bâtiments (portes des bâtiments publics et climatisation en mairie) 27 400 €
- Achat de Matériel roulant (citerne fioul) 4 400 € et de Mobilier (volet roulant) 3 000 €.
- Bois et forêts (dépressage semi-naturel) 11 110 €

Les emprunts s'élèvent à **203 398 €** dont 15 053,19 € pour la salle polyvalente, 19 400 € pour le Fonds d'amorçage. La subvention versée au SDIS de Saint Jean de Maurienne s'élève à 21 200,85 €.

#### B. Pour les recettes

Virement de la section fonctionnement : **248 725,17 €**

Recettes attendues parmi lesquelles les subventions pour :

- Les portes des bâtiments publics 3 308,26 €
- La rénovation de la salle polyvalente **1 146 000 €**, (Etat 846 000 €, Département 210 000 €, Région 90 000 €)
- Bois et forêt 17 880 €
- Champfleury 14 000 €
- Chemin des Perrelles 13 900 €
- Chemin du Lavoir 6 700 €

Le FCTVA s'élève à 24 758,43 €, retour de TVA sur travaux.

L'excédent de fonctionnement capitalisé : **337 062,23 €**

Les emprunts s'élèvent à **1 656 260 ,14 €** dont 1 600 000 € pour le besoin de financement de la salle polyvalente (comprenant le prêt principal et un prêt à court terme), 10 000 € de fonds d'amorçage et 46 260, 14 € du remboursement des communes des Villards et la 4C.

**VOTE d'approbation du budget primitif principal de la commune 2025 : 14 POUR**

#### **IV. VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL EAU ET ASSAINISSEMENT 2025**

**Section de fonctionnement : les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant de 255 267,12 €.**

A. Pour les dépenses :

Report du déficit de fonctionnement fin 2024 : **5 047,88 €**

- Contrat de sous-traitance dont Véolia, Safège, SIRTOM pour la STEP 61 502 €
- Contrats de maintenance 13 000 €
- Entretien et réparation 7 800 €
- Reversement redevance pour pollution 14 000 €
- Reversement redevance pour modernisation 8 000 €
- Charges financières, intérêts emprunts STEP 4 575,87 €
- Virement à la section Investissement, excédent de Fonctionnement prévu en 2025 : **107 367,22 €**

B. Pour les recettes :

- Vente de produits **163 400 €** (eau 54 000 €, redevance sur consommation d'eau potable 30 000 € et assainissement 69 000 €)
- Subvention d'exploitation (virement du budget communal) **75 000 €**
- FCTVA 7 805,80 €

**Section d'investissement : les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant de 152 499,01 €.**

A. Pour les dépenses :

- Emprunts pour la STEP : 10 577,69 €
- Frais d'études DAEC et Profil Etudes 8 000 €
- Matériel, remplacement de 3 vannes altimétriques sur les réservoirs : 11 500 €
- Travaux Chemin du Lavoir **36 400 €** dont Frais d'études 1 800 € et Travaux 34 600 €
- Travaux Chemin des Perrelles **79 960 €** dont Frais d'études 2 400 € et Travaux 77 560 €

B. Pour les recettes :

Report de l'excédent d'investissement fin 2024 : **13 710, 08 €**

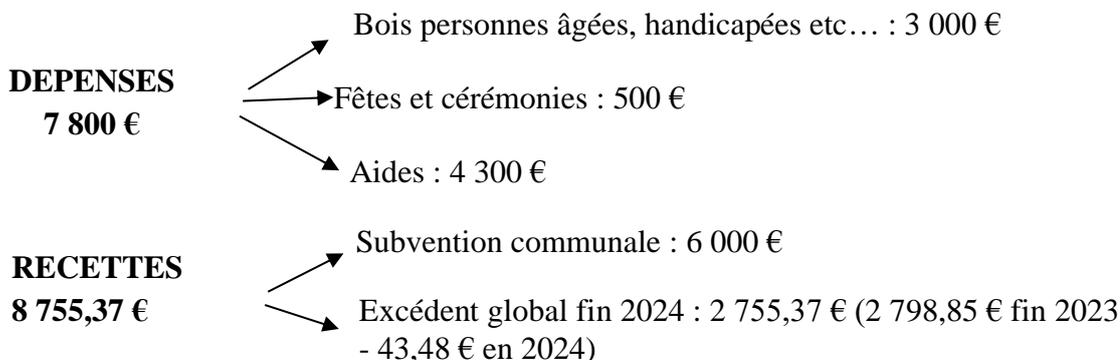
- Subvention d'investissement Chemin du Lavoir et Chemin des Perrelles 7 042,56 €
- Virement de la section de fonctionnement : **107 367,22 €**

**VOTE d'approbation du budget primitif eau et assainissement 2025 : 14 POUR**

V. **INFORMATION SUR LE BUDGET CCAS 2025**

Madeleine LAPERROUSE présente le budget du CCAS qui s'élève à **7 800 €** en dépenses et **8 755,37 €** en recettes. Il a été voté en commission le 22 mars 2024.

Il comprend notamment :



Concernant le bois, 33 personnes ont pu en bénéficier en 2024. La commission a décidé de conserver le tarif de 18 € le stère en 2025. Date limite d'inscription : 30 mai 2025.

Les fêtes et cérémonies correspondent aux colis délivrés en 2024 et les goûters de la semaine bleue.

Les aides financières sont les secours en argent, les aides aux étudiants et des aides ponctuelles.

## **VI. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION ANNEE 2025**

Philippe GIRARD propose pour cette année 2025 de ne pas majorer le taux d'imposition communal du foncier.

Rappel des taux communaux :

- FONCIER BATI : 21,13 %
- FONCIER NON BATI : 85,81 %
- TAXE D'HABITATION sur résidences secondaires : 5,83 %

**VOTE pour l'absence de majoration des taux d'imposition pour l'année 2025 : 14 POUR**

Gérard BORDON informe le conseil de la baisse de la Taxe d'Ordures Ménagères en 2025. Votée par la 4C, elle passe de 9,4 % à 9 %.

## **VII. DEMANDE DE SUBVENTIONS BOIS ENERGIE**

Philippe GIRARD propose de demander une subvention pour les travaux du programme ONF présentés par Gilles GUILLERMAND lors du précédent conseil. Il s'agit d'une aide départementale pour valoriser le bois énergie exploité en circuit court (Parcelle 33).

**VOTE pour demander une subvention : 14 POUR**

## **VIII. AVIS CONCERNANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE GAUDIN SARL**

Cette entreprise désire augmenter son exploitation pour 18 années supplémentaires, sans en étendre la superficie. Philippe GIRARD souhaite donner un avis favorable dès lors que le cadre de vie est préservé, que la circulation des poids lourds n'entraîne pas une gêne supplémentaire.

**VOTE pour donner un avis favorable : 13 pour, 1 abstention**

**IX. INFORMATION CONCERNANT L'HABILITATION DU MAIRE POUR LA TRANSMISSION DES DELIBERATIONS ET BUDGETS PAR LA PLATEFORME ACTES**

La plateforme ACTES permet d'envoyer, de façon dématérialiser à la préfecture ou sous-préfecture, les délibérations du conseil municipal et les documents budgétaires. Cette plateforme sécurisée est mise à disposition des collectivités locales. Le Maire est habilité à utiliser cette plateforme.

**X. DELIBERATION CONCERNANT LE RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AGATE**

Cet organisme aide les collectivités (formation des élus, assistance, traitement de paye...). Le coût s'élève à 314 €/an. Le conseil souhaite poursuivre cette collaboration.

**VOTE pour reconduire l'adhésion à AGATE : 14 pour**

**XI. DELIBERATION CONCERNANT LE RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AFP**

Philippe GIRARD propose de renouveler notre adhésion à la Fédération Départementale des AFP. Celle-ci apporte une aide technique notamment lors des demandes de subventions. La cotisation s'élève à 55 €/an.

**VOTE pour renouveler l'adhésion : 14 pour**

**XII. DELIBERATION CONCERNANT UNE MODIFICATION DEVANT ÊTRE APPORTEE AU VERSEMENT DE L'IFSE**

Gérard BORDON explique qu'un nouveau décret nous impose une modification du régime indemnitaire (RIFSEEP). Ce régime indemnitaire comprend une Indemnité de Fonction (IFSE) et un Complément Indemnitaire Annuel (CIA).

En cas de congé maladie ordinaire, le salaire de nos agents était versé intégralement pendant les 3 premiers mois puis il était réduit de moitié. L'IFSE était également versé en totalité.

A partir du 1<sup>er</sup> mars 2025 un agent en arrêt ordinaire verra son traitement passé à 90 %, ainsi que l'IFSE, pendant les 3 premiers mois puis son salaire et l'IFSE seront réduits de moitié.

Le CIA et le supplément familial ne sont pas impactés par cette mesure prise par l'Etat.

**VOTE pour modifier les conditions de versement de l'IFSE : 14 pour**

**XIII. DIVERS**

- La commission sentiers prévoit une matinée d'entretien des chemins le samedi 26 avril avec les chasseurs et les citoyens. Les volontaires doivent s'inscrire en mairie avant le jeudi 24 avril. C'est aussi l'occasion pour les associations qui le souhaiteraient de récupérer le bois mort en forêt afin de reconstituer une réserve de bois pour les fours communaux.

- Philippe GIRARD fait part au conseil d'un risque de fermeture de classe dans notre école à la rentrée 2026. Un retrait de poste pourrait être envisagé si les 19 élèves qui partiront au collège ne seront pas remplacés !
- Le dimanche 1<sup>er</sup> juin, aura lieu la fête « Les brebis en sortie », à Pontamafrey.
- Une rencontre autour d'un repas, entre les élus et le personnel, est prévue le 21 juin à Plan Fontaine.
- La journée citoyenne de ramassage de déchets sur la commune, organisée par l'école, a eu lieu le mardi 8 avril. Un bilan mitigé : les rues sont plus propres mais des dépôts sauvages (ferraille, verre...) sont apparus aux abords de la forêt... 70 Kg de déchets ont tout de même été ramassés dont des sacs plastiques remplis de crottes de chien !
- Le Centre culturel de DECLICC a organisé, le 3 avril, une rencontre autour du projet « visites de courtoisie ». Il s'agit de visites à domicile ou en EPHAD pour un moment de partage afin de rompre la solitude des personnes âgées et seules. Pour mettre en place ce projet il faut connaître les personnes accueillantes des villages et les bénévoles prêts à s'engager selon une charte « Visiteurs bénévoles à domicile ou en établissement ». Pour participer il faut s'inscrire auprès du centre DECLICC, secteur Séniors.
- Le 7 avril la 4C a organisé une réunion concernant la restauration scolaire. Actuellement prise en charge par DECLICC, elle deviendra une compétence de la 4C à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Il s'agit en fait d'une double compétence, gestion administrative d'une part (inscriptions, commandes des repas, facturation), et service et encadrement de la cantine d'autre part. La 4C prendrait à sa charge la partie administrative et souhaiterait déléguer aux communes le service et l'encadrement, ce qui obligerait les communes à gérer son propre personnel. Certaines communes le font déjà, pas toutes. La commune de Sainte Marie s'est positionnée, nous ne souhaitons pas gérer du personnel supplémentaire, nous avons demandé la possibilité d'une prise en charge entièrement supportée par la 4C.
- Le mode de scrutin devrait changer pour les élections municipales de 2026. Le scrutin proportionnel sans panachage ni vote préférentiel sera applicable aux petites communes de moins de 1 000 habitants et devra respecter la parité homme femme.
- Sécurité incendie dans les bâtiments communaux : batteries à contrôler.  
(Désenfumage dans le bâtiment du Grand Châtelard, système anti-incendie du boulodrome à changer).

La séance est levée à 20h45.